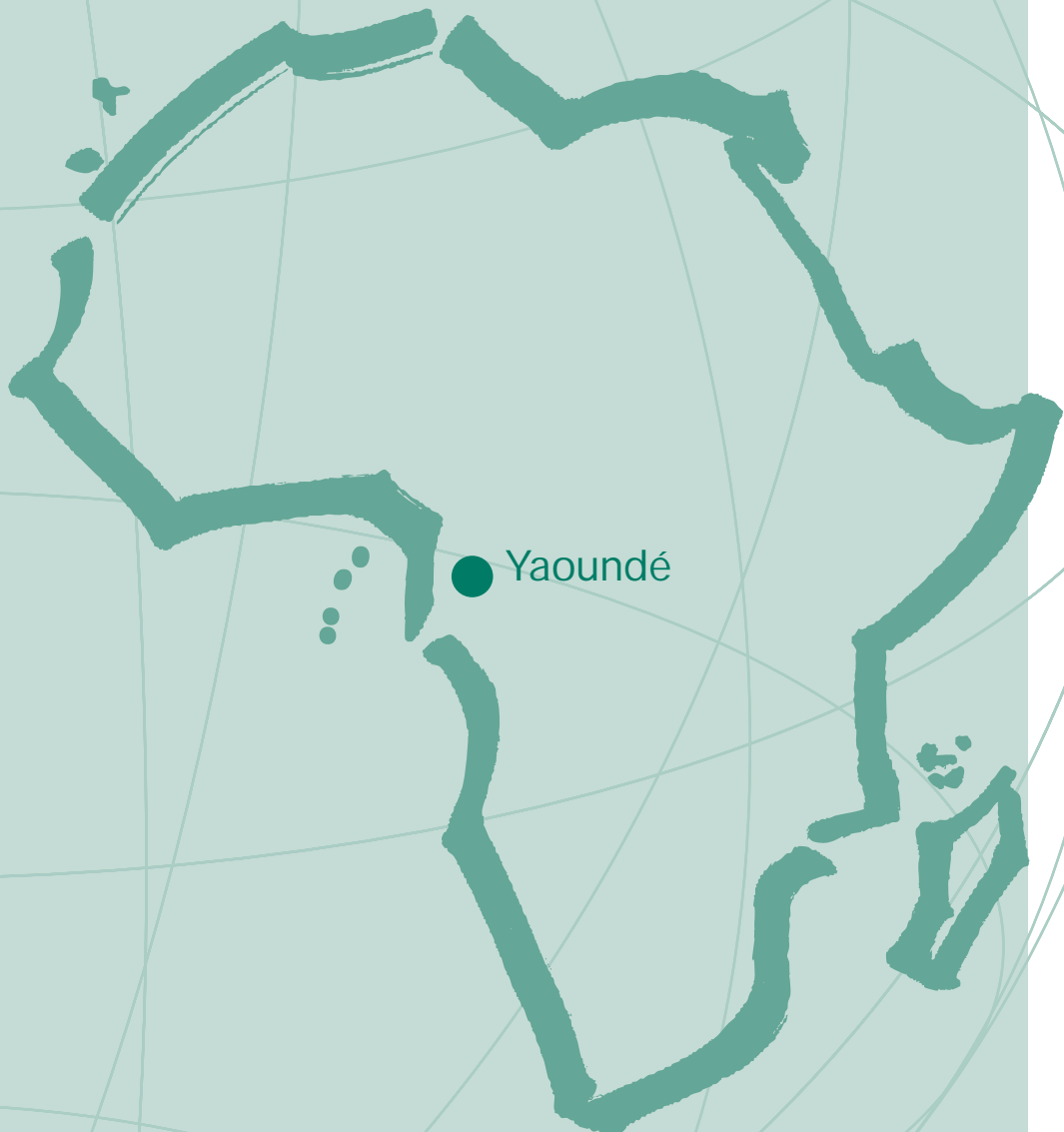


Cameroun



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 475
- Population en milliers (2001) : 15 203
- PIB par habitant en dollars (2001) : 576
- Espérance de vie (2000-2005) : 50.0
- Taux d'analphabétisme (2001) : 23.0

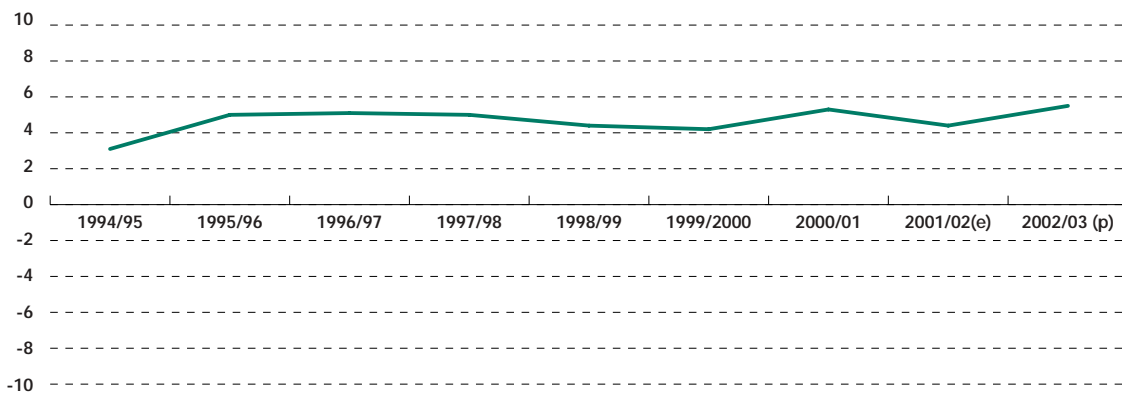
Cameroun

Depuis la dévaluation de janvier 1994, le Cameroun enregistre un regain de dynamisme avec des taux de croissance avoisinant 4 à 5 pour cent. Au-delà du dynamisme économique, c'est la relative stabilité des performances au cours des dernières années (malgré des résultats instables du secteur pétrolier) qui différencie le Cameroun des pays voisins, mettant en relief la structure relativement diversifiée de l'appareil de production. A court terme, le pays bénéficie aussi des retombées de la construction de l'oléoduc tchado-camerounais, qui permettent une bonne tenue des investissements. La croissance du PIB a en conséquence été relativement forte, aux alentours de 5.3 pour cent en 2000/01, malgré la désorganisation des filières d'agriculture d'exportation - cacao et café - et de la

forêt. La baisse des volumes de pétrole extraits à partir de 2001/02 associée à des dysfonctionnements importants de l'offre d'électricité, aux difficultés des filières d'exportation traditionnelles et aux problèmes d'ajustement aux réformes en cours a cependant entraîné un ralentissement de la croissance en 2001/02, estimée aux alentours de 4.4 pour cent. En 2002/03, la croissance pourrait se renforcer et atteindre 5.5 pour cent à la faveur des premières retombées positives des réformes dans les domaines des forêts et des privatisations, dans un contexte de bonne tenue de la demande intérieure soutenue par les activités liées à l'oléoduc tchado-camerounais.

La relative stabilité des performances du Cameroun met en relief la structure diversifiée de son économie

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



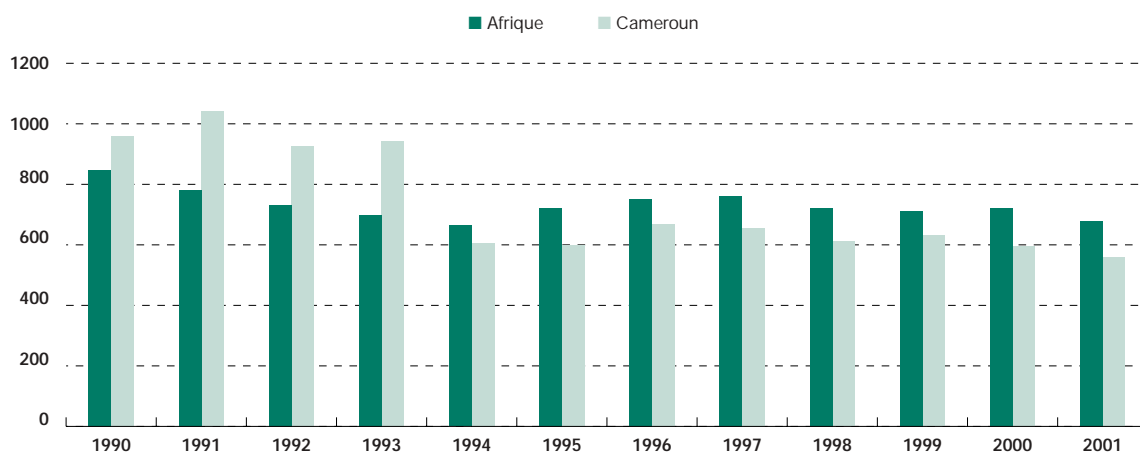
Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités locales.

Développements économiques récents

Le secteur pétrolier ne représente plus que 5 pour cent du PIB en valeur en 2001/02 contre 20 pour cent au début des années 80. Cette baisse de la contribution du pétrole recouvre à la fois une chute de la production en volume et une détérioration du cours du baril. La chute de production en volume pourrait atteindre 9 pour cent par an sur la période 2002/03-2006/07.

Conjoncturellement, néanmoins, une forte remontée du prix du pétrole peut entraîner un renforcement transitoire de sa contribution au PIB. Ce phénomène s'est observé en 1999/2000 où la forte hausse du cours du baril a quasiment doublé le poids du pétrole dans la composition du PIB. De plus, le pétrole demeure le vecteur principal de devises, et les projets qui lui sont liés, tel la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, continuent de jouer un rôle phare dans l'économie du pays. Ainsi, les premiers effets visibles du projet tchado-

Figure 2 - PIB par habitant au Cameroun et en Afrique (en dollars courants)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

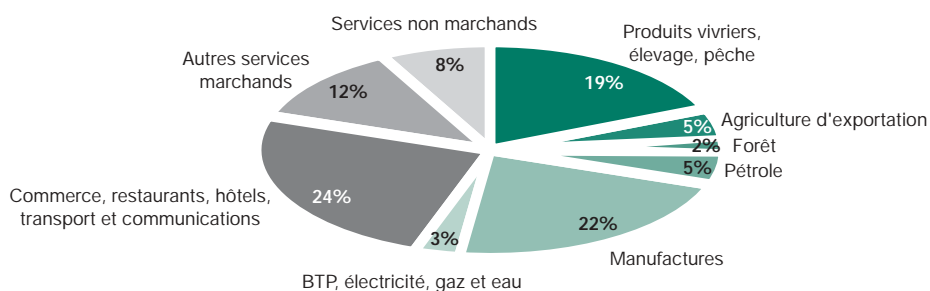
camerounais s'observent dès à présent dans la hausse des importations, le dynamisme des investissements privés et le développement des services marchands (notamment le commerce et les transports). Il a aussi pour effet induit une certaine tension sur les prix.

L'agriculture reste un secteur décisif pour l'économie camerounaise qui, contrairement aux pays voisins, parvient à l'autosuffisance alimentaire. Le secteur agricole emploie environ 70 pour cent de la population active, représente un quart de la valeur ajoutée et contribue aux recettes d'exportation à hauteur d'un tiers. L'agriculture vivrière connaît depuis la moitié des années 90 des conditions climatiques favorables qui ont permis une croissance soutenue de la production (elle a atteint 5 pour cent en 2001/02). Les cultures d'exportation font face en revanche à un certain nombre de difficultés liées à la fois à la déprime des cours internationaux – cas notamment du café –, au vieillissement des plantations (qui dans le cas de l'hévéa est associé à l'incertitude du processus de privatisation) et à la désorganisation des filières cacao et café consécutive à leur libéralisation. En conséquence, les jeunes cultivateurs tendent à délaisser les cultures d'exportation au profit de l'agriculture vivrière. Le ralentissement de l'agriculture d'exportation en 2001/02 atteindrait 2 pour cent en volume et plus de 6 pour cent en valeur.

Le domaine forestier a subi des réformes structurelles importantes visant à rationaliser l'exploitation des

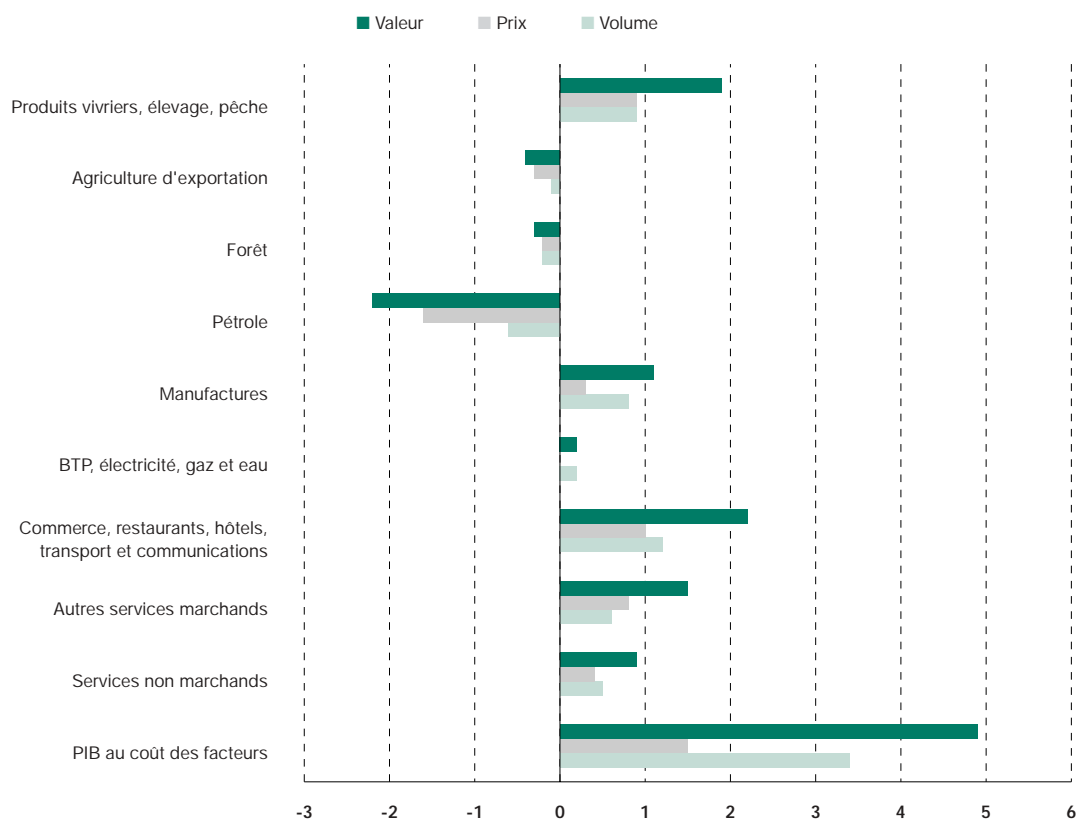
grumes afin d'assurer sa durabilité et d'améliorer sa contribution au développement économique et social du pays tout en préservant les exigences écologiques. La loi sur l'interdiction d'exportation des grumes votée en 1994 et appliquée à partir de 1999 impose une transformation locale de 70 pour cent des grumes exploitées, tout en permettant de passer d'une logique d'exploitation à une logique de concession (englobant la responsabilité de l'aménagement des forêts concédées sur appel d'offres). En conséquence de cette politique en faveur de la transformation, le nombre de scieries a enregistré une croissance significative (l'indice de production de l'industrie du bois a augmenté de 12.5 pour cent en glissement annuel au troisième trimestre 2001/02). Cependant, alors que l'objectif des autorités était le développement de la vie locale, les exploitants se sont installés de préférence aux portes de Yaoundé et Douala où ils font venir les grumes pour transformation. De plus, les capacités industrielles installées ont rapidement dépassé le rythme d'octroi des forêts, entraînant une sous-utilisation des équipements (le taux d'utilisation serait de l'ordre de 53 pour cent). A terme, ce développement industriel explosif laisse craindre une surexploitation du bois, d'autant que les lacunes du contrôle restent une limite majeure aux réformes en cours. Il est, en effet, très difficile de contrôler le bon respect des règles d'exploitation forestière, les entrées en usine, comme il est pratiquement impossible de surveiller les frontières avec les pays voisins (avec la République centrafricaine

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001/02



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision, ministère de l'Economie et des Finances.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2001/02



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision, ministère de l'Economie et des Finances.

notamment)¹. L'informalisation du marché, au même titre que la réforme en cours, est ainsi un facteur explicatif important de la baisse de production du bois (-10 pour cent en 2000/01 et -8 pour cent en 2001/02 en volume).

Au sein du secteur secondaire, le BTP ainsi que le secteur manufacturier connaissent depuis 2000 une croissance appréciable liée à la reprise de l'investissement public et à la remise à niveau de la consommation. Cependant, au cours du premier semestre de 2001/02,

1. Pour lutter efficacement contre la fraude, seule une solution régionale est envisageable. Les pays de la CEMAC ont à ce propos émis une déclaration en 1999 à Yaoundé énonçant la volonté politique d'une action commune pour la préservation des forêts.

la production d'électricité a fortement régressé en raison du faible débit d'eau dans les barrages hydroélectriques consécutif à une saison sèche particulièrement prononcée. Ce recul s'élevait à 19 pour cent au troisième trimestre 2001/02 et 7 pour cent sur les 9 premiers mois de l'exercice, et a eu pour conséquence une baisse de la production industrielle, notamment dans l'industrie métallurgique de base.

Pour la seconde année consécutive, les services se présentent comme un élément moteur de la croissance économique. La reconstitution progressive du pouvoir d'achat des ménages, les multiples événements organisés

à Yaoundé et Douala ainsi que le début du paiement de la dette intérieure « titrisée » expliquent le regain de vitalité du poste commerce, hôtels et restaurants tandis que les réhabilitations routières et portuaires et la privatisation de la télécommunication mobile justifient le dynamisme du secteur transport et communications. La construction de l'oléoduc tchado-camerounais a été pour sa part un facteur d'entraînement des postes transport, commerce et autres services marchands. Avec la crise économique, le secteur informel aurait aussi pris une importance croissante jusqu'à représenter environ 51 pour cent du PIB selon l'Institut national de la Statistique et générer plus de 80 pour cent des créations d'emploi.

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02(e)	2002/03(p)
Formation brute de capital	14.5	18.7	16.5	17.8	18.9	18.9
Secteur public	1.2	2.3	1.4	2.1	1.9	2.4
Secteur privé	13.3	16.4	15.1	15.7	17.0	16.6
Consommation finale	80.5	81.6	79.7	79.6	82.4	83.3
Publique	8.6	10.0	10.2	11.2	11.3	11.6
Privée	71.9	71.6	69.5	68.4	71.2	71.7
Solde extérieur	5.0	-0.3	3.9	2.6	-1.3	-2.2
Exportations	25.7	24.4	30.7	31.8	27.0	24.1
Importations	-20.7	-24.7	-26.8	-29.2	-28.3	-26.4

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

A partir de 2000/01, la croissance est soutenue essentiellement par la demande interne. L'accroissement sensible des investissements privés est favorisé par la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun. Les taux d'investissement atteints en 2000/01 puis en 2001/02 – respectivement estimés à 17.8 et 18.9 pour cent du PIB, soit une progression d'environ 17 pour cent en valeur pour la première année et 12 pour cent pour la seconde – restent néanmoins nettement inférieurs à ceux enregistrés durant l'âge d'or du début des années 80 (période à laquelle ils étaient de l'ordre de 25 pour cent du PIB). Les améliorations de salaires dans la fonction publique (suite à l'apurement progressif des arriérés et aux hausses de 1997 et 2000) ont permis parallèlement une certaine relance de la consommation. La reprise de l'investissement et de la consommation s'accompagne d'une augmentation importante des importations qui, associée à la détérioration des

performances des exportations en 2001/02 et 2002/03, a pour conséquence un déficit du solde extérieur.

2. Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

En décembre 2000, le Cameroun signait un accord avec le FMI lui donnant droit à une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) d'un montant de 139 millions de dollars sur trois ans. Cette nouvelle orientation politique a permis une amélioration nette des finances publiques du pays malgré des cours du pétrole bas et le poids important du service de la dette dans les dépenses. L'austérité budgétaire n'a cependant pu être respectée qu'au prix d'une réduction massive des dépenses de capital, entraînant à terme

Tableau 2 - Opérations Financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02 (e)	2002/03(p)
Recettes totales (avec dons)^b	13.1	15.7	18.8	21.0	19.8	19.8
Recettes pétrolières	2.6	2.5	5.6	6.9	5.2	5.2
Recettes fiscales	9.3	12.1	12.1	12.7	13.2	13.2
Dépenses totales (avec prêts/nets)^b	16.2	18.9	17.4	18.6	15.4	17.5
Dépenses courantes	15.0	15.2	14.5	15.1	12.2	13.8
<i>Sans les intérêts</i>	<i>8.6</i>	<i>10.0</i>	<i>10.2</i>	<i>11.2</i>	<i>10.8</i>	<i>11.1</i>
Salaires	4.7	5.1	5.0	5.3	5.6	5.7
Paiements d'intérêts	6.4	5.2	4.4	3.9	1.4	2.7
Dépenses en capital	1.1	3.6	2.7	3.3	2.9	3.7
Solde primaire	3.3	2.0	5.7	6.3	5.8	5.1
Solde global	-3.1	-3.2	1.4	2.4	4.4	2.4

a. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et de la Direction de la Prévision, ministère de l'Economie et des Finances.

une obsolescence importante des infrastructures du pays.

Depuis 1994, le budget a bénéficié de réformes structurelles importantes telles l'introduction de la TVA en 1999, qui a permis à la fois une augmentation et une plus grande transparence des rentrées fiscales non pétrolières. Avec un rendement de l'ordre de 5 pour cent du PIB, le Cameroun fait mieux que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Concernant les recettes pétrolières, qui restent un élément déterminant de l'équilibre budgétaire, la lisibilité a été renforcée grâce à des audits annuels des comptes de la SNH (Société Nationale des Hydrocarbures).

En 1999/2000, l'augmentation des prix du pétrole a permis au pays d'enregistrer un solde budgétaire global excédentaire. Au cours de l'exercice 2000/01, les recettes pétrolières ont continué à soutenir les revenus de l'Etat malgré la baisse du prix du pétrole. Cette bonne tenue des recettes pétrolières et l'une amélioration nette de la fiscalité non pétrolière expliquent le dépassement des objectifs de revenu inscrits dans le programme pour un montant de 0.3 points de pourcentage de PIB. Concernant les dépenses, un léger dérapage a néanmoins été observé au niveau des postes consommation de biens et services, transferts

et salaires. *A contrario*, l'investissement domestique s'est relevé plus faible que prévu en raison de retards dans la mise en œuvre des projets PPTE. Il enregistre cependant une hausse par rapport aux années précédentes. Au total, le Cameroun a présenté en 2000/01 un solde budgétaire excédentaire important (2.4 pour cent du PIB), supérieur de 0.2 point de pourcentage du PIB à l'objectif du programme. En raison des bonnes performances budgétaires du pays², le FMI a approuvé, fin janvier 2002, la deuxième tranche de la FRPC correspondant à un montant de 20 millions de dollars.

L'année budgétaire 2001/02 a cependant été plus difficile, en raison notamment de la baisse des recettes pétrolières. La chute de la production, de 41.7 millions de barils en 2000/01 à 38.2 en 2001/02, associée à la baisse des prix du brut, a entraîné un manque à gagner pour l'Etat de l'ordre de 90 milliards de francs CFA (126 millions de dollars) que la remontée des cours à partir de mars 2002 n'a pas permis de compenser. Cependant, les résultats budgétaires de 2001/02 ont globalement respecté les objectifs du programme en raison d'une bonne tenue des recettes non pétrolières. Le bon recouvrement des recettes fiscales est lié à une meilleure organisation de l'administration fiscale, mais aussi au dynamisme de la demande et des importations. Le

2. Fin septembre 2001, le Cameroun respectait tous les critères quantitatifs imposés par la FRPC. Seul le critère de crédit bancaire net au gouvernement faisait défaut à la fin mars 2001 en raison des retards dans la privatisation de la Camtel.

renforcement de l'administration fiscale est un élément essentiel du programme avec le FMI. A cet effet, il est prévu un programme de sécurisation des recettes forestières, ainsi qu'un plan quinquennal de réduction des exemptions sur la TVA. Dès 2001/02, un nouveau code général des impôts a été promu. A plus long terme, une réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu, ainsi que l'instauration d'une taxe foncière sont envisagées.

Dans le domaine des dépenses, le gouvernement a maintenu les dépenses courantes en deçà de la programmation. L'augmentation de la masse salariale d'environ 10 pour cent (au lieu des 15 pour cent prévus initialement) a couvert à la fois les nouvelles embauches prévues dans les secteurs sociaux, ainsi que l'adoption du nouveau statut des fonctionnaires. Les dépenses en capital ont aussi été largement inférieures à l'objectif car aucune dépense liée à l'initiative PPTE n'a finalement été engagée sur la période, alors même qu'un déblocage de 95 milliards de francs CFA (133 millions de dollars) était programmé. L'amélioration de la gestion des dépenses publiques continue d'être au cœur de la réforme des finances publiques avec pour priorité un lien plus étroit entre le Trésor et le Budget. A ce propos, les nomenclatures budgétaires ont été rendues compatibles entre les deux institutions et une liaison informatique a été établie au niveau central et provincial fin juillet 2002. Les autorités se sont aussi engagées à établir d'ici septembre 2003 un système d'information budgétaire et comptable entièrement intégré et informatisé couvrant toutes les opérations de revenus et de dépenses du stade de l'engagement au paiement des fonds.

A noter aussi le passage d'une gestion budgétaire établie sur la base d'une année fiscale (de juillet à juin) à une année calendaire (de janvier à décembre) à partir de janvier 2003. Les autorités ont décidé de gérer la période de transition (de juillet à décembre 2002) par reconduction des dépenses de fonctionnement au *pro rata* de la période à couvrir. Le poste investissement n'a pas donné lieu à de nouveaux engagements de projets, mais a permis la poursuite des projets non achevés en 2001/02, notamment dans le domaine des dépenses PPTE.

Comme dans les autres pays de la CEMAC, le Cameroun présente un taux de change fixe par rapport à l'euro et sa politique monétaire est conduite par la BEAC, ce qui laisse la politique budgétaire comme principal levier d'action. Au moment de la dévaluation, le taux d'inflation a connu une forte hausse pour atteindre 32.5 pour cent en 1994. Depuis, il n'a cessé de décroître jusqu'à atteindre un taux plancher à 1.2 pour cent en 2000. A partir de la fin 2000, cependant, la reprise de l'investissement et de la consommation s'accompagne de tensions inflationnistes au niveau des produits alimentaires et des biens de construction. La hausse des prix s'est trouvée renforcée par de mauvaises conditions climatiques dans les provinces du nord du pays, par la hausse de la demande en provenance des pays voisins et par les limitations imposées sur les importations de viande congelée pour raison sanitaire. Elle s'est située aux alentours de 2.8 pour cent en 2000/01. En 2001/02, les tensions se sont maintenues en raison d'une demande intérieure et en provenance de la sous-région soutenue et de la pression exercée sur les prix par la construction de l'oléoduc tchadocamerounais. L'inflation est estimée à 4.5 pour cent sur cette période. Elle devrait être ramenée aux alentours de 3.4 pour cent en 2003 en raison des bonnes performances agricoles du pays et du relâchement de la pression sur les prix exercée par la construction de l'oléoduc.

Position externe

Du point de vue de la structure commerciale, le Cameroun est un pays relativement diversifié par rapport aux pays alentour puisque son indice de diversification oscille entre 5 et 7. Traditionnellement, le pétrole constitue un tiers environ des exportations en valeur. En 2000 et 2001, néanmoins, les exportations de pétrole ont atteint quasiment 50 pour cent du PIB en raison de la forte hausse des prix. Les cultures d'exportation représentent pour leur part un autre tiers des exportations en valeur. En 2000 et 2001, les difficultés de ces filières ont entraîné une baisse de cette proportion à 20 pour cent. Elles sont elles-mêmes relativement variées puisqu'elles comprennent le cacao (pour un tiers), le café (20 pour cent), le coton (20 pour cent), la banane (10 à 15 pour cent), l'hévéa (7 pour cent) et

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02 (e)	2002/03(p)
Balance commerciale	7.3	2.2	6.6	6.0	1.2	-0.5
Exportations de biens (f.o.b.)	20.8	18.3	24.0	25.0	20.6	18.3
Importations de biens (f.o.b.)	-13.5	-16.1	-17.4	-19.0	-19.4	-18.8
Services	-2.3	-2.4	-2.7	-3.3		
Revenu des facteurs	-6.7	-5.1	-6.7	-5.8		
Transferts courants	0.8	1.1	1.1	1.0		
Solde des comptes courants	-0.9	-4.3	-1.7	-2.2		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

l'huile de palme (1 pour cent). Le dernier secteur d'exportation de poids est constitué par le bois et représente environ 20 pour cent des exportations (16.8 pour cent en 2001).

Globalement, le Cameroun est caractérisé par un excédent de sa balance commerciale. Ce résultat masque cependant une détérioration des échanges hors pétrole depuis 1994/95. Les cultures traditionnelles d'exportation sont délaissées à cause de la faiblesse des cours internationaux et des dysfonctionnements des structures de production. La crise asiatique a entraîné de son côté une forte contraction de la demande de bois en 1999 et, malgré la reprise en 2000, la réforme forestière génère à court terme une baisse significative de l'offre. Parallèlement, les importations augmentent, dynamisées par la demande. A partir de 2001/02, la baisse de production pétrolière associée aux difficultés des filières traditionnelles d'exportation entraînent un fort rétrécissement de l'excédent commercial, qui pourrait se transformer en léger déficit de la balance commerciale en 2002/03. Ce rétrécissement s'opère dans un contexte de fortes importations liées au projet d'oléoduc Doba-Kribi, au dynamisme de la consommation et à la disponibilité des premières ressources issues de l'initiative PPTE. Une amélioration est cependant attendue au niveau du compte de capital en liaison avec le programme de privatisation et l'augmentation des investissements directs étrangers.

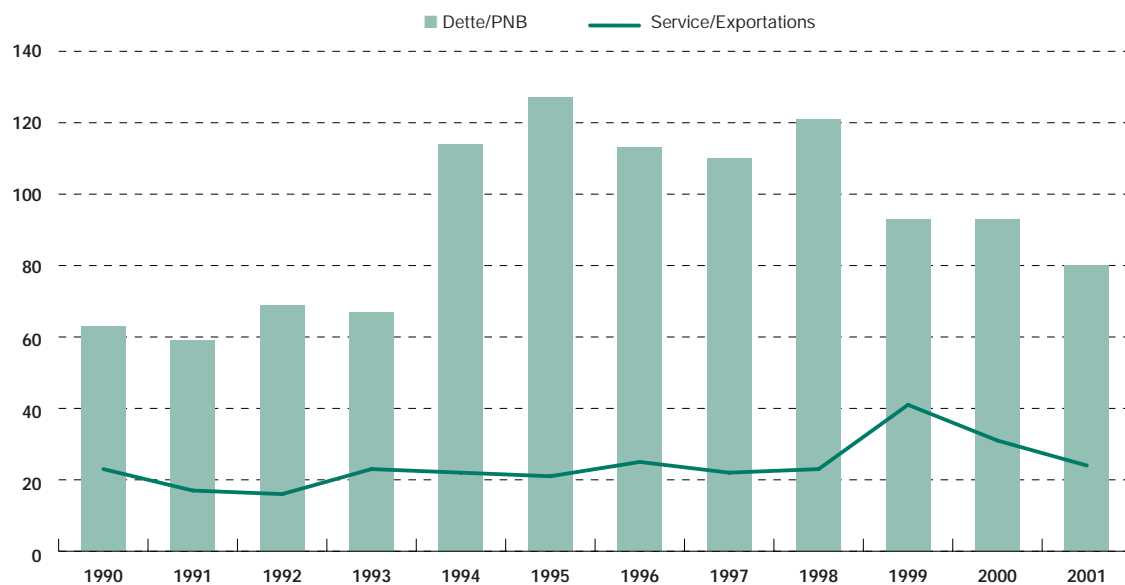
En termes de financement, le Cameroun a pendant longtemps très peu bénéficié des prêts concessionnels accordés aux autres pays de la zone franc, tandis qu'il accumulait une dette extérieure importante dans les années 80 au moment de la chute drastique du prix du

pétrole. Celle-ci draine un tiers des ressources budgétaires de l'État et, malgré une baisse importante après la dévaluation (date à laquelle elle se montait à 130 pour cent du PIB), elle s'élève toujours à 80 pour cent du PIB en 2000/01.

Afin d'alléger le poids de la dette sur l'économie du Cameroun, ce dernier a été déclaré éligible à l'initiative PPTE renforcée, alors même qu'il n'y était pas prévu initialement, et a atteint son point de décision en octobre 2000. La remise de dette dont le pays devrait bénéficier se monte à 2 milliards de dollars en termes nominaux (1.26 milliard dollars en valeur actualisée nette) et pourrait permettre de ramener la part des recettes de l'État consacrée au paiement des intérêts de 23 pour cent en 2000 à 10 pour cent à l'horizon 2008 et de diminuer le ratio de la dette totale par rapport aux exportations de 200 pour cent en 2000 à 100 pour cent en 2007.

Malgré un retard d'un an (l'échéance initiale était fixée à septembre 2001), les accords bilatéraux avec les pays membres du club de Paris ont finalement tous été finalisés. La France s'est de plus engagée à mettre en place un contrat de désendettement/développement avec le pays, entraînant une annulation de 100 pour cent de la dette sur créances APD (aide publique au développement) restante au point d'achèvement. Le pays a d'ores et déjà commencé à bénéficier d'allègements intérimaires qui, au total, devraient se monter à 214 milliards de francs CFA (300 millions de dollars) sur 3 ans. Cependant, les projets n'étant pas prêts, 37 milliards de francs CFA (soit environ 50 millions de dollars) ont été reportés de l'année budgétaire 2000/01 à l'exercice 2001/02. En conséquence, fin octobre 2002,

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

plus de 86 milliards de francs CFA (120 millions de dollars) étaient disponibles à la BEAC. Une première série de projets d'une valeur de 35 milliards de francs CFA (49 millions de dollars) a été adoptée fin 2001, mais seul un déboursement de l'ordre de 2 milliards de francs CFA (2.8 millions de dollars) aurait été effectué, mettant en lumière le problème d'absorption du pays.

Le point d'achèvement reste quant à lui conditionné à la rédaction de la version définitive du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et à sa mise en œuvre pendant un an, au maintien d'un cadre macro-économique stable dans le cadre de la FRPC, à la continuation des réformes dans les domaines de la privatisation, des transports, de la forêt, de la bonne gouvernance et au respect des objectifs dans le domaine social. Un certain nombre de retards ont néanmoins été enregistrés, notamment en ce qui concerne la rédaction du DSRP. Les autorités ont fait valoir les difficultés à traiter l'enquête consommation, ainsi que la tenue des élections municipales et législatives pour

expliquer ce retard et prévoient la soumission du document pour la fin 2002.

Concernant la dette commerciale du pays, de l'ordre de 584 milliards de francs CFA (810 millions de dollars) au 31 décembre 2000, les autorités ont proposé un plan de rachat au club de Londres en mai 2001 selon les conditions de l'Association internationale de développement³. Après de longues négociations, un accord a été atteint en mai 2002, menant au rachat de la dette commerciale à un prix égal à 14.5 pour cent du principal et à l'abandon total des intérêts.

La dette intérieure du pays s'élevait au 31 décembre 2000 à 1.2 milliard de francs CFA (1.7 million de dollars). Les arriérés liés à cette dette sont en voie d'apurement : la dette non structurée donne lieu à un plan d'apurement étalé jusqu'en 2005. Quant à la dette structurée, la titrisation des arriérés de salaire a donné lieu à une première échéance de remboursement en juin 2002 de l'ordre de 29 milliards de francs CFA (40 millions de dollars).

3. Rachat du principal à 12 pour cent de sa valeur et annulation des intérêts.

Questions structurelles

Sur le plan structurel, de larges réformes ont été entreprises qui visaient à restructurer le secteur bancaire, favoriser les privatisations et améliorer les infrastructures du pays. Malgré quelques retards, les objectifs du programme 1997/2000 ont été atteints et les perspectives sont favorables pour ceux du programme 2001/03.

Le programme de privatisation a été amorcé relativement tard au Cameroun, en 1995. Il était aussi particulièrement lourd dans la mesure où le secteur parapublic était très étendu. Au final, le programme est achevé pour le sucre (Camsuco), l'hévéa (Hevecam) et en partie pour le palmier à huile (Socapalm). Il a également été mené à bien pour le chemin de fer et récemment pour l'électricité. Deux licences de téléphonie mobile ont été accordées au secteur privé (SCM et MTN). Les secteurs bancaire et de l'assurance ont aussi été profondément réformés, les compagnies qui les constituaient vendues ou liquidées. Un fonds routier a été mis en place pour le financement de l'entretien des routes.

La troisième vague de privatisations amorcée en 1999 concerne les grands services publics. Elle enregistre quelques retards liés à l'importance et la complexité des dossiers à traiter, mais aussi aux difficultés des repreneurs potentiels. Ainsi pour Camtel (téléphone fixe), le premier adjudicataire provisoire désigné par les autorités, Telecel, s'est retiré en raison de la décision de son partenaire, Orascom, de favoriser d'autres marchés. Le pays a fait appel au second candidat, Mont Cameroun, qui a soumis une offre actualisée en février 2002. Ce dernier n'a cependant pas confirmé son offre et la procédure a été déclarée infructueuse. Concernant la Snec (eau), le Gouvernement a demandé à Ondéo-Service (ex-Lyonnaise des eaux) de modifier son offre, jugée insuffisante. Ondéo-Service a soumis une offre réactualisée en décembre 2001 qui a donné lieu à un examen par les experts. Des négociations sont en cours avec les autorités en vue d'arrêter les clauses du contrat. Rappelons que la Société Nationale d'Electricité (Sonel) a été cédée le 18 juillet 2001 à AES Sirocco Ltd. Sa reprise est cependant fortement

critiquée par la population en raison de nombreux délestages liés à la baisse du débit d'eau dans les barrages.

Une dernière vague de privatisations a été amorcée en 2002, qui s'attache aux grosses sociétés commerciales camerounaises. Concernant la compagnie aérienne camerounaise (la Camair), un consultant a été sélectionné afin d'effectuer un diagnostic stratégique en vue de la privatisation. La Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers qui exerce en aval du secteur pétrolier, donne lieu elle aussi à une étude en vue d'un appel d'offre à horizon de février 2003. Cependant, la mission du consultant est plus large puisqu'elle englobe non seulement l'élaboration de la stratégie, mais aussi sa mise en œuvre. Dans le cas de la Sodocoton, un accord est intervenu suite à l'action intentée devant les tribunaux contestant la légalité d'une première session des titres, permettant à présent l'élaboration de la stratégie de privatisation. Dans le domaine agro-industriel, les études préalables concernant la privatisation de la CDC sont terminées et un appel d'offres par filière a été lancé fin 2000. Seule la filière thé a reçu une soumission qui a abouti à la reprise par la société sud-africaine Probon Sinex à hauteur de 65 pour cent du capital. Pour les autres filières, des candidats ont manifesté leur intérêt mais ont regretté l'insuffisante partition des filières. Des études topographiques et environnementales ont été menées afin de permettre une meilleure segmentation des activités de façon à redéfinir des appels d'offres suffisamment attrayants. En ce qui concerne le secteur portuaire, il est prévu, conformément à la loi cadre de 1998 et à ses additifs permettant de prolonger les délais jusque fin décembre 2002, de transférer les activités à caractère commercial et industriel du port de Douala au secteur privé. Les appels d'offre sont sur le point d'être lancés.

La restructuration du secteur bancaire a été l'un des succès du programme approuvé en 1997. Le système bancaire est aujourd'hui largement assaini, bien qu'en 2001 trois banques sur dix (qui représentaient 10 pour cent des dépôts bancaires totaux) continuaient à ne pas satisfaire le ratio prudentiel en termes de fonds propres. De même, le système financier se met actuellement en place, et le démarrage de la bourse de

Douala (*Douala Stock Exchange*) a été affectué en décembre 2002. Les partenaires techniques, la Banque des Règlements et le Dépositaire central, ont été désignés. La Commission des Marchés Financiers (CMF) chargée de la régularisation a été mise en place. Beaucoup d'observateurs s'interrogent cependant sur la « matière à coter » car pour le moment il y a peu de visibilité sur les entreprises intéressées. L'inquiétude est renforcée par la duplication des structures au sein de la région, la CEMAC ayant décidé d'installer la bourse régionale à Libreville. Cependant, l'économie camerounaise manque encore d'un certain nombre d'outils de financement. Les coopératives parviennent au niveau local à capter une part de l'épargne populaire et à financer les micro-entreprises tandis que les banques offrent à un certain nombre de gros opérateurs des taux d'intérêt intéressants. Cependant, la tranche intermédiaire des PME et les opérateurs à la recherche de financement de long terme ne trouvent pas souvent de structures auxquelles s'adresser. A ces lacunes se sont ajoutées dernièrement les déficiences du cadre juridique qui laissent craindre aux opérateurs une part d'arbitraire. Ainsi, un certain nombre de saisies de dépôts bancaires ont été décidées par des juges à la suite d'affaires litigieuses. Les autorités ont cependant pris la mesure des effets de telles pratiques sur la santé du système bancaire et ont mené des enquêtes concernant 48 saisies-attributions, révélant des faiblesses dans les procédures. Des mesures sont prises en vue de renforcer le cadre législatif, tandis que l'enquête du ministère de la Justice permettait dès sa mise en œuvre l'abandon de certaines actions.

Le niveau des infrastructures reste relativement alarmant, malgré l'amélioration incontestable du service ferroviaire consécutif à la privatisation de la Camrail. Plusieurs programmes sont en cours afin de remédier à ces déficiences. Dans le domaine routier, plusieurs grands chantiers d'infrastructure viennent d'être achevés tels l'aménagement de l'axe routier Nsimalen-Ebolowa-Amdam et le revêtement de plusieurs routes du nord du pays. Ils vont être complétés par des projets financés par la Commission européenne visant à faciliter les liaisons entre les pays de la sous-région. Un financement a aussi été obtenu en 2002 pour la réhabilitation du réseau routier à Douala. Concernant

les infrastructures portuaires, des efforts appréciables ont déjà été effectués : abaissements tarifaires importants en 1997 et instauration d'un guichet unique à Douala en 2000. A présent, la privatisation des activités commerciales est à l'étude et le système de comptabilité douanière est en voie d'être sécurisé.

Contexte politique et social

Sur le plan macro-économique, les finances publiques sont stabilisées, les réformes structurelles ont été entreprises. Le point faible du Cameroun reste la gouvernance, notamment la corruption et la mauvaise gestion des ressources, que la population cite comme l'une des causes de la pauvreté dans le cadre de l'enquête camerounaise auprès des ménages menée en 2001. Cette opinion se nourrit des carences de l'administration, laquelle souffre encore d'une corruption importante, bien que des comités de lutte contre la corruption aient été mis en place au sein des départements ministériels et que des interpellations et des poursuites judiciaires aient été opérées. Le pays souffre en conséquence d'une image fortement négative. En 1998 et 1999, le Cameroun a été déclaré le pays le plus corrompu par *Transparency International* (sur respectivement 85 et 99 pays) sur la base d'enquêtes de perception. En 2000, un léger progrès a été observé : le pays a progressé d'un indice de 1.4 sur 10 en 1998 à 2.0, soit du dernier rang au 82^e sur 88. En 2002, une certaine amélioration de l'indice s'est de nouveau constatée – il passe à 2.2 -, et le Cameroun progresse dans le classement mais reste dans le bas du tableau (avec un classement de 89 sur 102).

Plusieurs réformes ont été prises dans le sens d'une amélioration de la transparence parmi lesquelles la révision du système de passation des marchés publics avec l'introduction d'observateurs indépendants recrutés sur appel d'offre international, et la création d'une agence de régulation des marchés publics en 2002 dont le rôle est d'informer sur les procédures et d'aider à préparer les appels d'offre. De plus, un audit des contrats d'approvisionnement du gouvernement pour la période 2000/01 a été demandé à un institut indépendant tandis qu'une résolution visant à instituer une Chambre

des comptes responsable du contrôle externe des finances publiques était adoptée (la mise en place est prévue pour septembre 2003). En juin 2001, un comité national formé de 19 membres a été constitué de façon à assurer une gestion transparente et efficace des ressources issues de l'initiative PPTE. Une réforme de la justice a aussi été entreprise par le biais notamment d'un audit du système judiciaire. Cependant, les consultants en charge de cet audit se sont montrés par deux fois incapables de présenter un rapport satisfaisant, conduisant les autorités à relancer la procédure.

Sur le plan politique, le Cameroun se présente comme une zone de stabilité au sein d'une région particulièrement troublée. Formellement, le pays est démocratique depuis 1990, date à laquelle l'Assemblée nationale a adopté la liberté d'association et de création de partis politiques. Depuis 1991/92, les élections se tiennent dans un climat relativement pluraliste malgré les contestations de l'opposition relatives au code électoral et à l'organisation des listes électorales. En mai 2002, la préparation des élections municipales et législatives de juin 2002 a donné lieu à un renouvellement des cadres du parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), alors même que les partis d'opposition se montraient incapables de procéder à ce renouvellement. A l'issue de cette consultation électorale, le RDPC a obtenu une très large majorité au parlement (149 sièges sur 180). Cependant plus de la moitié des électeurs potentiels ne sont pas inscrits sur les listes électorales tandis que la population inscrite manifeste un désintérêt croissant face à une classe politique jugée globalement irresponsable, dans un contexte d'effritement de l'opposition.

Au plan international, la politique du Cameroun a été marquée par la recherche d'une crédibilité internationale (les récentes élections ont notamment été suivies par des observateurs internationaux) et par la volonté d'une plus grande intégration du pays dans le processus de mondialisation. Cependant, les relations

avec le Nigeria sont compliquées par un conflit récurrent concernant la délimitation des frontières de la péninsule riche en pétrole de Bakassi. La cour internationale de justice a statué en octobre 2002 sur le différend frontalier, rendant au Cameroun la souveraineté sur Bakassi, à charge du Secrétaire général de l'ONU d'assurer l'application de l'arrêt par les deux pays. La reconnaissance et l'application du verdict par les deux pays pourraient donc représenter un net progrès à la fois dans la résolution internationale des conflits, et pour la stabilité future de la région.

Sur le plan social, le Cameroun est caractérisé par des statistiques médicales et éducatives meilleures que celles des autres pays d'Afrique subsaharienne. La mortalité infantile est de 79.3 pour mille, légèrement inférieure à la statistique de la Côte d'Ivoire. L'espérance de vie atteint 50 ans. Le taux net de scolarisation primaire tourne autour de 79 pour cent en 2000/01 selon les résultats de l'enquête camerounaise auprès des ménages menée en 2001 (l'ECAM II), avec en conséquence un analphabétisme relativement faible, de l'ordre de 32 pour cent. La longue crise économique amorcée en 1985 aurait néanmoins conduit à une baisse sensible des performances sociales du Cameroun. Les carences de l'Etat⁴ ont été à l'origine d'une détérioration importante des services sociaux (en même temps que leur renchérissement) et du développement de l'informel. Dans le secteur éducatif, le taux brut de scolarisation primaire aurait chuté de 25 points de pourcentage entre 1985 et 1995. Depuis 1996, cependant, les conditions de vie des populations s'amélioreraient sensiblement. La fréquentation des centres de santé serait en hausse de 11.5 à 13.4 pour cent, ainsi que l'approvisionnement en eau potable (de 44.2 à 50.5 pour cent) et la couverture en électricité (de 37 à 46.1 pour cent). Cependant, l'amélioration du taux de scolarisation primaire n'est pas nette.

En 2001, environ 40 pour cent de la population vivrait en dessous du seuil de pauvreté national⁵ selon l'ECAM II. Cette incidence correspond à une

4. Aujourd'hui, plus de 50 pour cent des services sociaux seraient rendus par le secteur privé en réponse au désengagement progressif de l'Etat.

5. Le seuil de pauvreté national est défini par une consommation annuelle de l'ordre de 232 457 francs CFA (354 euros).

diminution de la pauvreté de près de 10 points depuis 1996 (ECAM I)⁶. La Direction de la Statistique note cependant que cette amélioration a été générale et qu'elle n'a pas donné lieu à une réduction des inégalités dans le pays. De fait, le Cameroun présente de fortes disparités entre régions, entre villes et campagnes et entre hommes et femmes. Les zones rurales connaissent une pauvreté plus importante que les villes. Ainsi, dans les régions de Douala, de Yaoundé et les zones urbaines du Sud-Ouest, du Centre, de l'Est et du Littoral, moins de deux personnes sur dix vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Dans les zones rurales, en revanche, l'incidence de la pauvreté s'élève à près de 47 pour cent de la population. Ces disparités se retrouvent largement dans les indicateurs sociaux. Si l'immunisation des enfants de 12 à 23 mois atteint 67 pour cent dans les villes (75 pour cent à Yaoundé), elle n'est que de 50 pour cent en zone rurale. Parallèlement, le taux net de scolarisation primaire atteint 90.5 pour cent en ville (96 pour cent à Douala et 94 pour cent à Yaoundé), mais plafonne à 73.5 pour cent en zone rurale, portant l'alphabétisation à respectivement 87.8 et 55.7 pour cent.

De l'avis de 40 pour cent des chefs de ménages interrogés dans le cadre de l'ECAM II, la première cause de la pauvreté serait le chômage. De fait, le chômage au sens strict du BIT s'élève à 7.2 pour cent, 18.6 pour cent en milieu urbain et 2.1 pour cent en zone rurale. Au sens élargi, incluant les chômeurs découragés, il atteint 16.6 pour cent (32.3 pour cent en milieu urbain et 8.6 pour cent en zone rurale). Douala et Yaoundé se situent largement en tête avec respectivement 38.3 pour cent et 34.5 pour cent de chômage au sens élargi. Cependant, au regard de l'Enquête sur les dépenses des ménages à Yaoundé et à Douala menée en 2000, le chômage au sens du BIT aurait diminué entre 1996 et 2000, de 30 à 14 pour cent à Yaoundé et de 23.3 à 18 pour cent à Douala⁷. L'ECAM II semble souligner de son côté, l'absence de relation directe dans les faits entre chômage et pauvreté, les ménages les plus pauvres se comptant majoritairement au sein des salariés agricoles.

6. Une approximation, car les deux enquêtes ne sont pas directement comparables.

7. L'ECAM II rapporte des statistiques de l'ordre de 25.6 et 21.5 pour cent, qui correspondent toujours à une baisse de chômage, mais significativement plus faible.